

SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 30 Septembre 2022 faisant apparaître un total bilan de **599 515,090** Dinars et un actif net de **576 345,145** Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2022, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 30 Septembre 2022, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 8 juillet 2022. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Tunis, le 21 Octobre 2022

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2022

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	438 626,246	437 953,153	430 968,551
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		331 235,031	337 067,486	328 311,511
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		83 051,295	81 836,628	83 336,787
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		24 339,920	19 049,039	19 320,254
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	159 189,529	159 594,177	160 454,392
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		51 169,364	105 210,742	106 656,473
AC2-B	DISPONIBILITES		108 020,165	54 383,435	53 797,919
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	1 699,315	15,229	8 776,744
TOTAL ACTIF			599 515,090	597 562,559	600 199,687
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 231,700	1 085,611	1 104,706
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	21 938,245	10 023,996	13 267,067
TOTAL PASSIF			PA 23 169,945	11 109,607	14 371,773
ACTIF NET			576 345,145	586 452,952	585 827,915
CP1	CAPITAL	CP1	576 436,598	582 936,725	586 634,869
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-91,453	3 516,227	-806,954
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-698,125	3 554,558	-751,093
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		606,672	-38,331	-55,860
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
CP2-D	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
ACTIF NET			576 345,145	586 452,952	585 827,915
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			599 515,090	597 562,559	600 199,688

ETAT DE RESULTAT

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Du	Du	Du	Du	Du
			01/07/2022	01/01/2022	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2021
			au	au	au	au	au
			30/09/2022	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2021	31/12/2021
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	7 798,735	18 452,375	5 625,745	16 059,663	17 149,547
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		6 708,850	15 218,260	4 535,859	14 328,984	14 328,984
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 089,885	3 234,115	1 089,886	1 730,679	2 820,563
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	750,020	1 483,405	1 771,622	7 461,074	8 906,805
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		750,020	1 483,405	412,515	5 779,869	7 225,600
PR2-B	REVENUS DES DEPOTS A TERME		0,000	0,000	1 359,107	1 681,205	1 681,205
REVENUS DES PLACEMENTS			8 548,755	19 935,780	7 397,367	23 520,737	26 056,352
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 071,393	-9 136,095	-3 096,031	-8 956,702	-12 084,358
REVENU NET DES PLACEMENTS			5 477,362	10 799,685	4 301,336	14 564,035	13 971,994
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 908,444	-11 497,810	-3 722,177	-11 009,477	-14 723,088
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 568,918	-698,125	579,159	3 554,558	-751,094
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		230,086	606,672	133,814	-38,331	-55,860
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			1 799,004	-91,453	712,973	3 516,227	-806,954
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-230,086	-606,672	-133,814	38,331	55,860
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		31 574,474	13 170,971	14 141,005	20 433,339	25 296,817
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-1 401,732	-830,990	2 084,755	-60,783	-4 218,344
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-7,803	-157,801	-27,151	-121,315	-139,601
RESULTAT NET DE LA PERIODE			31 733,857	11 484,055	16 777,768	23 805,799	20 187,778

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 30/09/2022

DESIGNATION	Du	Du	Du	Du	Du
	01/07/2022	01/01/2022	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2021	31/12/2021
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	31 733,857	11 484,055	16 777,768	23 805,799	20 187,778
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	1 568,918	-698,125	579,159	3 554,558	-751,094
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	31 574,474	13 170,971	14 141,005	20 433,339	25 296,817
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-1 401,732	-830,990	2 084,755	-60,783	-4 218,344
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-7,803	-157,801	-27,151	-121,315	-139,601
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-31,290	-20 966,825	12 637,412	15 432,059	18 425,043
SOUSCRIPTIONS	470 217,180	1 455 493,921	12 951,477	969 430,244	1 441 939,291
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	447 000,000	1 382 100,000	12 000,000	914 600,000	1 344 100,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	31 168,614	100 133,277	1 012,982	68 457,550	114 671,424
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	-6 653,305	-20 571,664	-174,628	-12 252,144	-17 985,142
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	-1 298,129	-6 167,692	113,123	-1 375,162	1 153,009
RACHATS	-470 248,468	-1 476 460,745	-314,065	-953 998,185	-1 423 514,248
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-447 000,000	-1 400 500,000	-300,000	-900 000,000	-1 325 900,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-31 429,990	-103 580,647	-38,770	-67 377,742	-114 146,991
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	6 653,306	20 845,537	4,014	12 042,726	17 741,612
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	1 528,215	6 774,364	20,691	1 336,831	-1 208,869
VARIATION DE L'ACTIF NET	31 702,567	-9 482,770	29 415,181	39 237,859	38 612,821
AN4 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	544 642,578	585 827,915	557 037,772	547 215,094	547 215,094
AN4-B FIN DE PERIODE	576 345,145	576 345,145	586 452,952	586 452,952	585 827,915
AN5 NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	5 183	5 367	5 214	5 185	5 185
AN5-B FIN DE PERIODE	5 183	5 183	5 331	5 331	5 367
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	105,082	109,154	106,835	105,538	105,538
B- FIN DE PERIODE	111,199	111,199	110,008	110,008	109,154
AN5 TAUX DE RENDEMENT	5,82%	1,87%	11,78%	5,66%	3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01.01.2022 AU 30.09.2022

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30/09/2022	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés			320 521,391	331 235,031	57,47%
TN0007140015	ASSAD	1 304	4 161,064	1 568,712	0,27%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	16 918,589	23 332,800	4,05%
TN0002200053	BT	100	566,003	574,600	0,10%
TNYHLWKDE9D7	BT DA 2022 -1/5	750	848,819	855,000	0,15%
TN0007670011	DELICE HOLDING	1 400	21 022,888	19 177,200	3,33%
TN0007570013	EURO-CYCLES	544	9 344,571	16 773,152	2,91%
TN0001000108	MONOPRIX	700	6 775,880	3 859,100	0,67%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 825	34 909,638	28 152,000	4,88%
TN0005700018	POULINA G H	2 050	23 446,625	19 472,950	3,38%
TN0007610017	SAH LILAS	3 500	32 081,583	34 216,000	5,94%
TN0007740012	SAM	1 600	4 870,348	4 736,000	0,82%
TN0001100254	SFBT	1 500	23 729,777	23 274,000	4,04%
TN0007630015	SOTIPAPIER	5 400	33 683,432	36 082,800	6,26%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743,032	9 383,660	1,63%
TN0006560015	SOTUVER	2 873	15 499,344	28 008,877	4,86%
TNXI9LW0FO7	SOTUVER DA 2022-2/11	2 882	2 830,303	4 957,040	0,86%
TN0006060016	STAR	100	10 800,000	12 500,000	2,17%
TN0007440019	TELNET HOLDING	480	4 411,614	3 584,640	0,62%
TN0007270010	TPR	6 000	26 099,764	27 468,000	4,77%
TN0003900107	UIB	1 000	22 592,816	20 200,000	3,50%
TN0007720014	UNIMED	1 750	16 185,302	13 058,500	2,27%
AC1-B Emprunts d'État			80 050,000	83 051,295	14,41%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6.00%	24	23 076,000	23 622,017	4,10%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	61	56 974,000	58 732,705	10,19%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (2)				696,573	0,12%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)			23 659,410	24 339,920	4,22%
TN0001800564	SICAV-PROSPERITY	170	23 659,410	24 339,920	4,22%
Total portefeuille titres			424 230,801	438 626,246	76,10%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 30/09/2022, à **802,760 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

(2) Ce montant s'élevant au 30/09/2022 à **696,573 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **7 798,735 dinars** du 01.07.2022 au 30.09.2022, contre **5 625,745 dinars** du 01.07.2021 au 30.09.2021 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/07/2021 au 30/09/2021	Du 01/01/2021 au 30/09/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
	Revenus des actions	6 708,850	15 218,260	4 535,859	14 328,984
Revenus des emprunts d'État	1 089,885	3 234,115	1 089,886	1 730,679	2 820,563
Total	7 798,735	18 452,375	5 625,745	16 059,663	17 149,547

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2022, à **51 169,364 dinars** contre **105 210,742 dinars** au 30.09.2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2022	Montant au 30/09/2021	Montant au 31/12/2021
Bons de Trésors à Court Terme	51 169,364	105 210,742	106 656,473
Total	51 169,364	105 210,742	106 656,473

AC2-A-1 Bon de Trésor à Court Terme

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2022, à **51 169,364 dinars** représentant les placements en Bon du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% Actif net
TNOEL1Y1K9F2	BTC 52S-31/05/2023	7,65	54	50 411,338	51 169,364	8,88%
	Total			50 411,338	51 169,364	8,88%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2022, à **108 020,165 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.07.2022 au 30.09.2022, à **750,020 dinars**, contre **1 771,622 dinars** du 01.07.2021 au 30.09.2021 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du	Du	Du	Du	Du
	01/07/2022	01/01/2022	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2021	31/12/2021
Revenus des Bons du Trésor à court terme	750,020	1 483,405	412,515	5 779,869	7 225,600
Revenus des Dépôts à Terme	0,000	0,000	1 359,107	1 681,205	1 681,205
Total	750,020	1 483,405	1 771,622	7 461,074	8 906,805

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.07.2022 au 31.09.2022 s'élèvent, à **3 071,393 dinars**, contre **3 096,031 dinars** du 01.07.2021 au 31.09.2021, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du	Du	Du	Du	Du
	01/07/2022	01/01/2022	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2021	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	2 900,757	8 628,525	2 924,027	8 459,096	11 412,992
Rémunération du dépositaire	170,636	507,570	172,004	497,606	671,366
Total	3 071,393	9 136,095	3 096,031	8 956,702	12 084,358

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.07.2022 au 30.09.2022 à **3 908,444 dinars**, contre **dinars** du 01.07.2021 au 30.09.2021 **3 722,177 dinars** et se détaillant comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Du	Du	Du	Du	Du
	01/07/2022	01/01/2022	01/07/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2021	31/12/2021
Redevance CMF	143,354	426,420	144,579	418,161	564,143
Impôts et Taxes	18,046	44,463	9,813	43,808	52,250
Rémunération CAC	718,629	2 043,927	526,424	1 562,106	2 088,530
Jetons de présence	1 421,947	4 219,473	1 518,010	4 493,289	5 391,756
Publicité et Publications	1 089,151	3 231,937	1 259,912	3 729,295	5 413,362
Charges Diverses	517,317	1 531,590	263,439	762,818	1 213,046
Total	3 908,444	11 497,810	3 722,177	11 009,477	14 723,087

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30.09.2022 à **1 699,315 dinars**, contre **15,229 dinars** au 30.09.2021 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2022	Montant au 30/09/2021	Montant au 31/12/2021
Autres créances d'exploitation	15,229	15,229	14,629
Sommes à l'encaissement	1 684,086	0	8 762,115
Total	1 699,315	15,229	8 776,744

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2022 à **23 169,945 Dinars** contre **11 109,607 Dinars** au 30.09.2021 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 30/09/2022	Montant au 30/09/2021	Montant au 31/12/2021
PA1	Opérateurs créditeurs	1 231,700	1 085,611	1 104,706
PA2	Autres créditeurs divers	21 938,245	10 023,996	13 267,067
Total		23 169,945	11 109,607	14 371,773

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30.09.2022 à **1 231,700 dinars** contre **1 085,611 dinars** au 30.09.2021 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	Montant au 30/09/2022	Montant au 30/09/2021	Montant au 31/12/2021
Gestionnaire	951,252	970,262	988,796
Dépositaire	280,448	115,349	115,910
Total	1 231,700	1 085,611	1 104,706

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 30.09.2022 à **21 938,245 dinars** contre **10 023,996 dinars** au 30.09.2021 et se détaillant comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 30/09/2022	Montant au 30/09/2021	Montant au 31/12/2021
État, impôts et taxes	489,110	200,784	91,707
Redevance CMF	47,012	47,963	48,869
Jetons de présence	9 086,798	4 100,292	6 965,080
Rémunération CAC	2 064,678	1 582,857	2 109,281
Diverses Publications	6 960,100	3 403,119	2 505,313
Autres Créiteurs divers	3 286,738	688,981	1 546,817
Sommes à régler sur achats de titres	3,809	0,000	0,000
Total	21 938,245	10 023,996	13 267,067

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **30.09.2022** se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2022 (en nominal)

·	Montant	:	536 700,00
·	Nombre de titres	:	5 367
·	Nombre d'actionnaires	:	15

Souscriptions réalisées (en nominal)

·	Montant	:	1 382 100,000
·	Nombre de titres émis	:	13 821

Rachats effectués (en nominal)

·	Montant	:	1 400 500,000
·	Nombre de titres rachetés	:	14 005

Capital au 30.09.2022 :

·	Montant en nominal	:	518 300,000
·	Sommes non Capitalisables (1)	:	65 851,157
·	Sommes capitalisées (2)	:	-7 714,559
·	Nombres de titres	:	5 183
·	Nombre d'actionnaires	:	12

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **65 851,157 Dinars** au 30.09.2022 et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs		57 116,347
1- Résultat non capitalisables de la période		12 182,180
titres	§ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur	13 170,971
	§ +/- values réalisées sur cession de titres	-830,990
	§ Frais de négociation de titres	-157,801
2- Régularisation des sommes non capitalisables		-3 447,370
	§ Aux émissions	100 133,277
	§ Aux rachats	-103 580,647
Total des sommes non capitalisables		65 851,157

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 30.09.2022 à **-7 714,559 Dinars** et se détaillant comme suit :

	Montant au
	30/09/2022
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-7 181,478
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	-806,954
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	273,873
§ Aux émissions	-20 571,664
§ Aux rachats	20 845,537
Total des sommes capitalisées	-7 714,559

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2021 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2022 statuant sur les états financiers de l'exercice 2021 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2021	-751,094
Régularisation du résultat capitalisable	-55,860
Sommes capitalisées – Exercice 2021	-806,954

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 30.09.2022 se détaille ainsi :

Rubriques	30/09/2022
Résultat capitalisable de la période	-698,125
Régularisation du résultat capitalisable de la période	606,672
Sommes capitalisables	-91,453

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	30/09/2022	30/09/2021
• Revenus des placements	3,846	4,412
• Charges de gestion des placements	-1,763	-1,680
• Revenus net des placements	2,084	2,732
• Autres charges d'exploitation	-2,218	-2,065
• Résultat d'exploitation	-0,135	0,667
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,117	-0,007
Sommes capitalisables de la période	-0,018	0,660
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,117	0,007
• Variation des +/- values potentielles/titres	2,541	3,833
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,160	-0,011
• Frais de négociation de titres	-0,030	-0,023
Résultat net de la période	2,216	4,466

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	30/09/2022	30/09/2021
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	1,610%	1,607%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	2,026%	1,975%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	-0,123%	0,638%
Actif net moyen	567 490,285	557 321,792

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ; En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par

la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.